



Digne-les-Bains, le 7 septembre 2018

**Aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN 85
Signature de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique**

Olivier Jacob, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, a signé le 5 septembre 2018, l'arrêté de déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN 85 entre les communes de Malijai et de Digne-les-Bains.

Cette décision fait suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 26 février au vendredi 6 avril 2018 afin d'assurer l'information et la participation du public au terme de laquelle, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable le 1er mai dernier.

Elle confirme l'intérêt et l'opportunité de ce projet qui se caractérise par la sécurisation de l'ensemble du linéaire, la fiabilisation des temps de parcours et l'amélioration du cadre de vie des riverains dans les communes traversées par la route nationale avec la création de créneaux de dépassement, l'aménagement de carrefours, le regroupement des accès directs à la RN et la requalification urbaine de la traversée de Mallemoisson.

La signature de la déclaration d'utilité publique ouvre de nouvelles étapes : une enquête publique au titre de l'autorisation environnementale, l'organisation d'une enquête parcellaire ainsi que la préparation et la réalisation des travaux, dont la première phase relative à la requalification urbaine de Mallemoisson est programmée pour le début de l'année 2019.

La Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal) Provence Alpes Côte d'Azur (Paca) assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet, financé dans le cadre du Contrat de plan État région (CPER) 2015-2020, pour un montant de 30 millions d'euros.

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence